



RAPPORTS DES COMMISSAIRES DU CANADA.

QUATRIEME RAPPORT.

Québec, 17 juin, 1835.

PLAISE A VOTRE SEIGNEURIE, 1. Comme nous apprenons dans une brochure publiée par l'agent de l'Assemblée de cette province, par lui distribuée parmi les membres de la chambre des communes, quelques exposés de faits, lesquels, s'ils étaient fondés, porteraient un grand préjudice au caractère de la commission, nous nous empressons de fournir à votre seigneurie une réponse à ces exposés.

2. Page 33 de la brochure se trouve le passage suivant: "En adressant à un des plus puissants membres de l'Assemblée des demandes d'arrérages et de subsides, on lui fit entre autres les observations suivantes: Il lui fut dit par une des autorités, qui si l'on voulait donner cet argent, les commissaires pourraient recommander avec quelques chances de succès tous les plans de réforme proposés par l'Assemblée; que les commissaires avaient déjà envoyé en Angleterre leur premier rapport sur les finances du Canada, et que ce rapport était à tous les égards favorable aux demandes de l'Assemblée."

3. Quant à la première des assertions attribuées dans ce passage à une des autorités, il est évident qu'aucun de nous ne l'eût pu faire sans manquer grossièrement à la vérité ou à son devoir; car nul individu de la commission n'a en aucun temps entretenu des opinions favorables à "tous les plans de réforme proposés par l'Assemblée;" et nous avons été envoyés ici pour faire un rapport impartial et indépendant sur les différentes matières soumises à nos investigations, et non pour troquer les intérêts de la province ou nos propres et sincères opinions sur ces intérêts contre un octroi d'argent par l'Assemblée. Votre seigneurie ne sera donc pas surprise d'apprendre qu'aucun de nous n'a jamais fait une assertion comme celle qui nous est attribuée dans la brochure; aucun de nous n'a jamais dit non plus, que le premier rapport "était à tous égards favorable aux demandes de l'Assemblée." Votre seigneurie est bien convaincue que nous n'aurions pu le dire sans manquer à la vérité; mais la vérité est, qu'une telle assertion n'a pas été faite du tout. Le secrétaire désire qu'il soit entendu qu'il participe à ces dénégations et à toutes les assertions contenues dans cette lettre.

4. Après le passage sur lequel nous venons de faire ces remarques, la brochure décrit le progrès de la prétendue négociation, et affirme que sur l'offre de certaines conditions par le membre de l'Assemblée, "la personne autorisée qui parla en cette occasion" fit la réponse suivante: "Quoique vos conditions soient dures, elles valent un peu mieux, tout considéré, que le bill de 1833; et un tel bill serait accepté avec plaisir."

5. Comme il est parlé dans ce passage d'une personne autorisée, nous prenons la liberté de nier qu'aucun des commissaires adjoints ou le secrétaire ait jamais souffert qu'on le regardât comme autorisé à traiter ou à prendre des engagements au nom du gouvernement provincial. C'est un point sur lequel chacun de nous est convaincu que par toute la teneur de son langage dans la province, il s'est efficacement gardé de donner lieu de supposer ce qui n'était pas. Dans les circonstances où étaient placés les commissaires et le secrétaire, ils ont dû entrer souvent en conversation avec des membres de l'Assemblée sur les sujets sur lesquels ils étaient venus faire enquête, et comme aucun d'eux n'est dans l'habitude de garder note de ce qui se passe dans les relations de la vie privée, il doit être difficile pour quatre personnes de nier complètement des allégations de ce qu'on prétend avoir été dit de cette manière par une d'entre elles; mais aucun de nous se rappelle en une conversation de la teneur générale de celle qu'on prétend rapporter dans le passage maintenant sous considération; et l'on y parle de stipulations auxquelles assurément pas un de nous n'aurait pu exprimer son assentiment.

6. L'allégation qui vient ensuite dans la brochure est celle-ci: "Alors le membre de l'Assemblée demanda: Comment engagez-vous le conseil législatif à consentir à ce bill?" Faites bien attention à la réponse de ce haut fonctionnaire: "Oh, s'il ne veut pas y consentir, nous nous passerons de lui, et nous recevrons votre argent sur votre adresse. Votez par adresse ce que vous auriez voté par bill; vous évitez (pass by) le conseil, et nous recevons et distribuons l'argent avec plaisir."

7. Nous sommes obligés d'informer votre seigneurie, que non-seulement la communication que est ici attribuée à un haut fonctionnaire n'est fondée sur aucun fait que nous connaissons, mais qu'elle est directement opposée au langage qui paraît avoir été tenu sur ce sujet par un des membres de la commission. Votre seigneurie verra par un ex-

posé qui a été consigné dans les minutes par ce membre, et qu'à sa demande nous joignons au présent rapport, qu'étant interrogé sur ce sujet dans une conversation, il exprima formellement l'opinion qu'on n'accepterait point les subsides s'ils étaient accordés par adresse sans le concours du conseil, et aucun autre membre de la commission, ou autre personne y attachée, ne paraît avoir parlé sur cette question d'aucune manière quelconque.

8. L'allégation qui suit dans la brochure est vraie. Il est vrai que le gouverneur-en-chef manifesta le désir d'éviter toute communication sur la question, "si une offre de six mois de subsides, votés par adresse, serait acceptée ou non." Mais ce qui exact, c'est l'assertion qu'une conduite contraire fut tenue par rapport à l'idée de voter par adresse les subsides pour trois ans et demi, et Votre Seigneurie ne manquera pas d'observer que la seconde allégation est la seule de conséquence, puisque sans elle la première est sans importance excepté en ce qu'elle montre que le gouverneur a agi avec une circonspection convenable.

9. Voilà, à ce qu'il nous paraît, les principales allégations de faits contenus dans la publication récemment faite par l'agent de l'Assemblée de la province. C'est avec regret que nous nous voyons obligés de contredire tant d'assertions de cette nature, mais cela nous paraît la conséquence inévitable de la méthode qu'on a adoptée dans la circonstance actuelle. Qu'un individu se croie ou ne se croie pas permis sous d'autres rapports de publier des conversations particulières, il restera toujours une porte ouverte à cela dans l'esprit de tout homme sensé, à cause de l'incertitude si des sentiments exprimés sans défiance, dans un moment où l'on n'est pas sur ses gardes, ont été bien saisis et peuvent être rapportés avec vérité. Des rapports contradictoires par les deux parties et des longues et inutiles controverses, en sont le résultat ordinaire. Il n'est pas besoin de dire que nous éviterons de telles disputes. Nous avons délibérément et après avoir mûrement consulté nos souvenirs, exposé à votre Seigneurie les faits tels qu'ils sont réellement, et nous désirons vous en épargner toute discussion ultérieure. Nous remarquerons seulement que si aucun Monsieur, qui aurait désiré de faire un usage public de ce qu'il pouvait avoir entendu dire à un des Commissaires, au lieu d'envoyer ces notes par des imprimés loin du lieu, seul où elles pouvaient être corrigées ou réfutées, eût franchement avoué son intention, nous lui aurions épargné avec plaisir les inexactitudes que malheureusement il a été de notre devoir de signaler à votre Seigneurie. Nous avons, &c.

(Signé) GOSFORD, CHARLES EDWARD GREY, GEORGE GIPPS.

Extraits de les minutes des procès de 16 juin 1836.

Par rapport à quelques-uns des allégations contenues dans une brochure publiée à Londres par l'agent de l'Assemblée du Bas-Canada, Sir George Gipps a demandé à ce signer dans les Minutes, qu'il se rappelle avoir eu de fréquentes conversations avec différents membres de l'Assemblée sur les subsides, et que dans ces occasions il a toujours dit que si l'Assemblée voulait se faire honneur, on lui donnerait tous sans condition, mais quand on lui dit qu'il y avait de certains salaires ou dépenses que la chambre ne pourrait allouer sans paraître s'écarter de ses résolutions antérieures, lui, Sir George Gipps leur a exprimé l'opinion qu'elle pourrait octroyer ces salaires ou dépenses dans le bill de subsides, pourvu qu'elle les accordât, comme elle paraissait alors être disposée à le faire, par une adresse à la fin de la session; l'essentiel de la marche proposée étant que le bill des subsides, quoique calculé sur le principe de celui de 1833, ne contiât pas expressément les conditions de ce dernier, ni aucune condition quelconque, mais que l'argent fit accordé "en bloc" comme il l'avait été fréquemment dans les années précédentes, sans être affecté nominativement à tel ou tel objet, qu'elle donnât aussi, comme elle offrait pacifiquement, à la fin de la session, non pas (comme il est dit dans la brochure) l'argent qu'elle aurait voté par bill, mais les sommes qu'il ne croit ni pas pouvoir voter par bill, sans s'écarter de ses résolutions antérieures; attendu qu'il était notoire que le conseil législatif bien loin de s'opposer au paiement de ces salaires ou dépenses désirait ardemment qu'ils fussent payés.

Lui, Sir George Gipps, se rappelle aussi très-bien que lorsqu'on lui demandait si l'argent serait accepté dans le cas où l'on accorderait la totalité de l'argent par adresse, sans passer aucun bill du tout, il a répondu qu'il ne saurait dire, mais qu'il ne le croyait pas, et que c'était un procédé qui ne lui paraissait désirable sous aucun rapport.

Il se souvient de plus que lorsqu'on lui a parlé de la probabilité que le bill serait rejeté par le conseil, il a dit que si le bill était passé et qu'il fut entendu en même temps qu'on donnerait le reste de l'argent par adresse, il ne croyait pas que le conseil rejetât le bill; mais que l'Assemblée devrait toujours essayer; qu'il a cependant répété mainte et mainte fois que la meilleure chose que la chambre pût faire, même pour avancer ses propres vues, ce serait de donner tous les subsides et les arrérages par bill et sans aucune condition quelconque.

bleation de leurs instructions dans le Haut-Canada, on si violent cri de désappointement fut élevé par l'Assemblée.

(Extrait conforme.) Signé T. FRED. ELLIOT. Extrait de les Minutes des Procédés du 16 juin 1836.

Je demande qu'il me soit permis de souscrire à cette communication au sujet des allégations dernièrement publiées à Londres par l'agent de l'Assemblée du Bas-Canada.

(Signé) T. FRED. ELLIOT, (Extrait conforme.) (Signé) T. FRED. ELLIOT.

ETATS-UNIS

New-York, 12 avril.

Depuis mercredi dernier, aucune amélioration ne s'est opérée dans la situation malheureuse du commerce des Etats-Unis. Loin de là, des faillites ont entraîné des faillites, et la somme totale, pour laquelle on a manqué jusqu'à ce jour, dépasse cent millions. Les faillites à New-York seulement sont estimées à quarante millions.

Il est difficile d'assigner un terme à cette crise. Pour nous, nous craignons qu'on n'y soit encore qu'à la moitié. Ce qui nous inspire ces craintes, c'est une comparaison de la masse des affaires faites en 1836 avec celles faites en 1830. En basant notre calcul du montant de toutes les opérations commerciales et de toutes les spéculations faites aux Etats-Unis sur les valeurs émises par les banques, en y ajoutant 50 0/0 pour la valeur des effets non-escoutés par les banques, nous croyons arriver à une estimation à peu près exacte.

Nous avons déjà mentionné l'envlèvement des fonds publics de la banque des Etats-Unis, le refus de lui renouveler son octroi, et la création de nombreuses banques qui en fut la suite. Le nombre des banques créées dans l'espace de sept ans est de trois cent cinquante-sept, portant le nombre total à 677, outre 146 branches.

La conséquence inévitable de cette création a été une augmentation du capital des banques de près de cent soixante-dix-neuf millions de dollars, de la circulation des valeurs nominales de cent vingt-trois millions et deux cents (deposits) de quatre-vingt-dix-neuf millions, et une augmentation de leurs prêts et escomptes de trois cent quatre-vingt-neuf millions de dollars.

Voici la situation relative des banques, en 1830 et en 1836:

Table with 3 columns: Item, Au 1er janv. 1830, Au 1er janv. 1836. Rows include Capital, Valeurs en circulation, Dépôts, Escomptes et prêts.

Après le rapport du secrétaire de la Trésorerie, on a créé en 1836, du 1er janvier au 1er décembre (dans l'espace de onze mois), cent dix nouvelles banques et un capital de \$60,170,004, en augmentation dans le même temps le capital des anciennes banques de \$12,195,000. On a plus que doublé dans l'espace de sept ans, les valeurs en circulation dans le pays. L'addition du montant des valeurs en circulation et des prêts et escomptes donne pour résultat un excédant pour 1837 sur 1830 de \$512,500,000. Cette somme énorme a été empruntée aux banques pour servir aux commerçants et aux spéculateurs; en y ajoutant 50 0/0 pour les effets non-escoutés par les banques et pour le crédit dont jouissait le commerce américain en Europe, on trouve que la somme totale de toutes les opérations a dépassé en 1837 celle de 1830 de 768 millions.

Tout en ayant égard à l'accroissement rapide de la population aux Etats-Unis et de ses produits d'exportation, il est cependant évident que les spéculations et les opérations commerciales ont devancé de beaucoup la marche, toute rapide qu'elle est, de l'un et de l'autre. Une réaction était inévitable, elle a eu lieu, et malheureusement avec une force qui renverse tout devant elle, et ne s'arrêtera pas avant que tous ceux qui ont basé leurs opérations sur le crédit aient naufragé. C'est une vérité dure, elle fait peu de bien, mais nous la dirons.

La crise commerciale est, au moins nos prévisions, près de sa fin. Une gêne, un malaise général continueront cependant encore quelque temps, car la crise causée par les spéculations en biens-fonds ne fait que de commencer. Le Mississippi, publié à Jackson, fait prévoir une vente, par arrêt de la cour, de biens-fonds de la valeur de trois millions dans les comtés de Hinds, de Madison et de Yazoo. Les pertes sur cette vente, et sur toute vente pareille, seront énormes; de grandes fortunes apparentes disparaîtront, mais un bien-être général les remplacera.

Tout grand qu'est le mal dont toutes les classes souffrent, il n'est, nous le croyons, que passager. La leçon aura été sévère: le peuple américain en profitera, il ne l'oubliera pas de sitôt. Il n'y a que peu de banqueroutes, et nombre des faillites ne sont que des suspensions de paiement momentanées. C'est moins le manque de fonds que le manque de confiance qui pèse maintenant sur le commerce de notre ville; ceux qui ont les moyens de venir à son secours sont retenus par une défiance inspirée par les événements récents. Les fonds boursés en dépôt aux banques dépassent douze millions.

Une chose qui a beaucoup contribué au malheur du pays, est la loi qui ordonne la distribution de plus de quarante millions de dollars, surplus du revenu public, aux divers Etats de l'Union. Il a fallu retirer cette somme des grandes villes commerciales pour la transférer aux villes de l'intérieur. Avant qu'elle puisse rentrer dans la circulation, les législatures ont à passer des bills pour en disposer, et cela ne se fait pas aux Etats-Unis sans de longues discussions. Tout cela fait de ces millions, pendant quelque temps, un capital dormant, qui ne tardera pas néanmoins à entrer de nouveau en activité.

Les importations ont en général diminué; à Boston les droits perçus par la douane de cette ville présentent une diminution de \$265,815 dans le premier quartier de cette année sur le même quartier de l'année dernière. Malheureusement cela n'a pas été le cas à New-York; les informations que nous avons obtenues à la douane prouvent que les importations faites dans le premier quartier de cette année égalaient au moins en valeur celles de l'année dernière. On l'attribue à l'arrivée au mois de mars des paquebots du Havre et de Liverpool, qui l'année dernière ne sont arrivés qu'au mois d'avril.

La fièvre des spéculations semble aussi diminuer considérablement. Le journal officiel annonce que la vente des terres publiques n'a pas produit, dans les trois premiers mois de cette année, la moitié de ce qu'elle a produit à la même époque l'année dernière. On paraît également décidé à prévenir dorénavant la funeste influence que le surcroît des travaux publics a exercé sur la prospérité des Etats-Unis. Nous avons été les premiers à signaler cette malheureuse influence, et c'est avec une vive satisfaction que nous voyons qu'une personne comme le gouver-

neur de la Pensylvanie partage nos opinions à ce sujet. Cet état a 600 milles de canaux, et 592 de rail-road achevés; et en construction, 315 milles de canaux, et 400 milles de chemins de fer, ce qui fait un total de 1,907 milles de canaux et chemins de fer. Malgré ces voies de communication, la législature de la Pensylvanie a voté, dans sa dernière session, trois millions pour travaux publics. Le gouverneur Rittner a mis son veto à ce bill, le déclarant dicté par l'esprit de spéculation, et causant une dépense additionnelle de 24 millions, ce qui par là porterait les dettes de l'Etat à 45 millions. (Courier des Etats-Unis.)

QUEBEC: SAMEDI, 22 AVRIL, 1837.

Au moment où nous mettons sous presse (3h. 1/2) la poste n'est pas arrivée.

MEXIQUE ET TEXAS.

On annonce qu'une flotte mexicaine, ayant des troupes à bord, devait faire voile le 20 mars pour les côtes du Texas. Un décret déclarant tous les ports du Texas en état de blocus a été publié le 7 à Mexico, et communiqué officiellement au consul des Etats-Unis.

Il est cependant difficile de croire qu'avec les embarras où il se trouve et qui se multiplient tous les jours, le gouvernement faible et instable du Mexique puisse réduire cette province, qui après tout, en se révoltant contre le Mexique, n'a fait que rendre à celui-ci ce qu'il avait fait lui-même à l'Espagne.

Pendant que la république est déchirée au cœur par des factions opposées, et qu'il vient d'y éclater une insurrection fomentée, dit-on, par Santa-Anna qui cherche à ressaisir le pouvoir, elle est entamée à l'est par les colons américains du Texas, à l'ouest par ceux de la Californie, qui ont aussi proclamé leur indépendance, et au sud par la république de Guatemala, qui profitant de ses embarras, vient de lui enlever une autre province; elle est menacée en même temps d'une rupture avec l'Angleterre, la France et les Etats-Unis, qui tous réclament des indemnités, et de plus d'une intervention de l'Angleterre, qui plutôt que de voir le Texas ajouté aux Etats-Unis, serait peut-être disposée à reconnaître elle-même son indépendance et à le prendre sous sa protection.

Le journal officiel du Texas contient l'article suivant:

Nous apprenons de notre correspondant de la Nouvelle-Orléans que plusieurs agents américains de différents endroits des districts manufacturiers de l'Angleterre se rendent maintenant au Texas, par la voie de la Nouvelle-Orléans. Cette nouvelle est

d'une grande importance pour notre gouvernement, puisque d'après la nature de nos ressources territoriales qui s'adaptent mieux à l'agriculture et au commerce qu'aux manufactures, il est de notre politique de nous unir à quelque grande contrée manufacturière. Si donc une politique mal entendue induisait le gouvernement des Etats-Unis à refuser l'alliance de ce pays—l'alliance qui serait d'un avantage mutuel à l'un et à l'autre, l'Angleterre, que les liens maternels unissent à nous, aura droit à une préférence sur toute autre puissance étrangère. Et puisque le commerce des Etats-Unis se trouve entravé par son système actuel de tarif, n'avons-nous pas lieu de croire qu'une alliance commerciale avec l'Angleterre nous serait plus avantageuse que celle des Etats-Unis, car les articles manufacturés de presque toutes les descriptions peuvent s'obtenir du premier pays à cinquante pour cent meilleur marché qu'on ne pourrait se le procurer dans l'autre pays. En outre, nos produits agricoles, tels que le coton, le tabac et le sucre, étant embarqués directement de nos ports pour ceux de l'Angleterre, obtiendraient constamment une préférence dans tous les marchés britanniques."

Le journal officiel de la Nouvelle-Orléans fait sur cet article les observations suivantes:

"En pesant une à une les expressions contenues dans l'article qui précède, et en réfléchissant que la feuille à laquelle nous faisons allusion est l'organe officiel du gouvernement texien, ne devons-nous pas présumer que, des deux choses, l'une, — ou ce gouvernement, par une feinte que répudie une politique franche et loyale, a voulu frapper le dernier coup, en effrayant le congrès de Washington par le tableau des dangers qu'encourrait le commerce américain si jamais une alliance première était contractée entre ce pays et l'Angleterre, et profiter de cette frayeur pour les engager à reconnaître promptement l'indépendance du Texas et à admettre cette nouvelle république au nombre des Etats de la fédération, — ou bien, son intention est réellement de former cette alliance commerciale et politique avec la Grande-Bretagne, de préférence à celle qu'elle devrait d'abord et avant tout établir avec le peuple des Etats-Unis?"

"Dans l'un et l'autre cas la conduite du gouvernement texien serait reprochable, puisque d'un côté ce pays naissant a obtenu d'assez fortes preuves de la sympathie et de l'attachement que la nation américaine éprouve en sa faveur; et que si, jusqu'à présent, son indépendance n'a pas été reconnue, il ne faut attribuer cette circonstance qu'à la marche uniforme et équitable que notre gouvernement doit suivre dans sa politique générale envers tous les pays étrangers, politique qui veut impérieusement que nous ne reconnaissons la nationalité d'un peuple nouveau qu'autant que nous aurons acquis la preuve manifeste, tant pour notre propre satisfaction que pour notre honneur, qui serait compromis aux yeux des nations étrangères, que ce peuple peut se maintenir dans la forme de gouvernement qu'il s'est donnée. D'un autre côté la ruse est ridicule, car bien que le "Télégraphe" parle des liens maternels qui unissent l'Angleterre au Texas, il n'est que trop notoire que les noués qui attachent ce second pays aux Etats-Unis sont plus forts et plus solennels, et qu'il n'est pas son seul texien qui ne désire du plus profond de son cœur de se voir décoré à l'avenir du titre de citoyen américain."

"Pourtant lorsque les faits sont si évidents, venir revendiquer les titres de l'Angleterre à une préférence dans les relations commerciales du Texas! Avons-nous si fortement besoin de l'agrégation de ce pays au territoire américain pour souffrir impunément qu'il en vienne à des quasi menaces pour nous engager à contracter avec lui une union immédiate? Permis à lui d'y ajouter foi: Permis à nous d'en douter et de rire, d'un rire de dérision, d'une conduite qui n'est, de quelque manière qu'on veuille l'interpréter, qu'une ruse grossière, ou qu'une ingratitude des plus noires."

Le même journal dit dans un autre article sur le Mexique:

"La somme des griefs de la France s'est comblée, et le ministre de cette nation vient de recevoir l'ordre

de demander ses passeports, si l'on ne satisfait aux justes réclamations qu'il a faites jusqu'ici sans succès. Il faut pourtant espérer que si le général Bustamante parvient à la présidence, sa prudence et la connaissance qu'il a prise, dans ses voyages, de l'importance dont est pour le Mexique l'amitié de la France, feront prendre aux affaires un aspect moins sombre. L'Angleterre ne reste pas inactive, et la mission qu'elle a donnée au consul de Tampico, pour aller prendre au Texas des informations sur l'état réel des choses, annonce évidemment l'intention de tirer parti des circonstances, en accordant la reconnaissance de cet état naissant. Elle conçoit de l'ombrage de voir une telle province se jeter dans la fédération américaine; et elle prévoit tout le parti qu'elle pourra tirer d'un pays dont le commerce tomberait tout en ses mains. Les antagonistes du Texas peuvent dès à présent considérer quel est le plus avantageux pour les intérêts du pays, de voir cette république sous l'influence anglaise, ou bien de la voir faire partie de l'union, et cette grande question est désormais la seule à résoudre; le Mexique n'ayant plus de chance de rentrer en possession d'une province de laquelle deux puissances formidables convoitent le commerce. Déjà cette question retentit dans les journaux texiens, et ce gouvernement naguère si méprisé se voit dans l'embarras du choix entre deux protections dont il ne craint pas de discuter le mérite, sauf à se montrer ingrat envers l'Amérique unie. Nous pensons quant à nous, qu'une réunion aurait plus d'avantages et surtout moins d'inconvénients qu'une indépendance protégée par l'Angleterre! Il est à croire que notre gouvernement cherchera à déjouer une manœuvre qui rapprocherait l'apaisance britannique des points d'où il est le plus important de la tenir éloignée. C'est bien alors que le plan funeste d'une scission entre le Sud et le Nord des Etats-Unis se poursuivrait sans relâche, et que le Texas deviendrait un écueil redoutable pour ceux même qui s'opposent à une réunion que désirent tous ceux qui préfèrent le bien de leur pays à celui de l'Angleterre.

"On voit que de grands intérêts sont à débattre et que le Mexique se trouve dans une position à ne pas s'engager dans une guerre interminable. L'orgueil national cède par fois à la nécessité; et c'est une à nos yeux pour le Mexique que de tirer le moins mauvais parti possible de l'abandon du Texas. La nouvelle de la reconnaissance qu'a faite l'Amérique unie de cette nouvelle république n'était pas encore parvenue à Mexico le 28 février; et c'est seulement quand nous apprendrons l'effet qu'elle y a produit, que nous pourrions nous former une idée de la conduite que tiendra le gouvernement. Les premiers arrivages seront donc du plus grand intérêt, en nous faisant connaître si la France et l'Amérique ont définitivement rompu avec le Mexique."

Nous ne voyons pas avec le Canadien que ce soit conseiller l'espionnage et la persécution que de mettre les bons et paisibles habitants de cette province en garde contre les criminelles machinations des émigrés qui cherchent à les entraîner hors du sentier du devoir, et à les engager dans des voies ténébreuses qui ne pourraient aboutir qu'à leur ruine. Notre confrère paraît oublier sur plus d'un point, Nous n'aimons pas à rappeler les vieux péchés, mais s'il nous fallait chercher une justification du conseil donné par la Gazette anglaise, nous la trouverions peut-être dans les propres colonnes du Canadien.

OPINION DE LA PRESSE PATRIOTE SUR LA MESURE MINISTERIELLE.

Le Vindicator.

"Le sort en est jeté; le ministère britannique a résolu de marquer cette province du sceau de la dégradation et de l'esclavage."

"Un parlement étranger dans lequel le peuple de cette province n'est pas, ne peut pas être représenté, est décidé à disposer de nos deniers sans le consentement et contre la volonté de ceux à qui la disposition en appartient de droit. Mais il trouvera à ses dépens avant que plusieurs années se soient écoulées, qu'il n'a que fait un autre Massachusetts des colonies de l'Amérique du Nord. * * * * * Privé ainsi de toute justice au delà de l'Atlantique, abandonné, rejeté par ceux en qui il a fait un mis sa confiance, le peuple du Bas-Canada n'a plus qu'un devoir à remplir. Qu'il étudie l'histoire de la Révolution Américaine. Il y trouvera de la sagesse, de la consolation, et de l'encouragement. Ses dominateurs anglais se reposant sur leur force brutale, et rendus insolents par leur nombre, ont rejeté les leçons que donne cette histoire. C'est un peuple à profiter de la sagesse que les dominateurs rejettent."

"En 1765, l'Angleterre a résolu d'opprimer les anciennes colonies qu'elle possédait alors sur ce continent. Elle passa l'acte du timbre; à cette occasion il n'y avait que cinquante votes en faveur de la liberté américaine dans la chambre des communes. Qu'ont fait les américains sur cet acte d'oppression? Sont-ils restés tranquilles et ont-ils supporté l'insulte? Non. Ils étaient d'une plus forte trempe. Ils se déterminèrent à l'attaquer par son endroit le plus faible, et à forcer ses marchands à devenir les alliés des colons et à prendre la défense de la liberté américaine. Des coalitions se sont formées partout pour s'abstenir de consommer des produits étrangers. La conséquence a été que le commerce de l'année suivante l'acte odieux a été révoqué."

"Le peuple du Bas-Canada doit faire la même chose, s'il veut conserver ses libertés et les laisser intactes à sa postérité."

"Les deniers qui remplissent la caisse à Québec et qui vont être distribués d'une manière illégale par le parlement britannique sont prélevés, comme droits de douane, sur l'eau-de-vie, le rhum, les vins, le tabac, le thé et autres articles de cette espèce. Le peuple doit s'abstenir de les consommer. Au lieu de boire de l'eau-de-vie ou du rhum, qu'il boive du whiskey fait dans le pays, s'il a besoin de ce stimulant, et qu'il encourage la contrebande du thé, du tabac, et autres articles des Etats-Unis. C'est là seulement qu'est son salut. Par ce moyen, il anéantira le revenu dont l'Angleterre dispose d'une manière illégale et inconstitutionnelle, et paralysera le bras de l'oppressur."

"Nous n'avons pas de place aujourd'hui pour en dire plus sur cet important sujet. Nous y reviendrons encore. En attendant, nous espérons que nos amis et les amis de la liberté coloniale dans toute la province penseront à ce moyen et en feront part à leurs voisins. Il faut conserver notre liberté même au prix de tout autre bien."

La Minerve.

"Le récit que nous avons à faire est celui de nouveaux actes d'oppression sanctionnés, cette fois, par l'autorité, par une majorité de la représentation du peuple breton. Le ministère a pris la résolution de payer, à même nos revenus, les arrérages dus aux officiers publics dans cette colonie. La métropole

